

Abstract - Groupe n°35

Pourquoi mettre en place la thérapie assistée par l'animal dans le service de neuroréhabilitation du CHUV ? Bilan dans les services de Genève et de Fribourg

Jolan Corthay, Davide Morais Oliveira, Kevin Nguyen, Arnaud Reber et Charline Villat

Introduction

La thérapie assistée par l'animal (TAA) dans le cadre de la neuroréhabilitation consiste à inclure un animal dans les séances de réhabilitation pour les patient·e·s qui le souhaitent. Elle se différencie des autres activités de zoothérapie par son but thérapeutique. La séance s'organise autour de l'animal et allie plusieurs exercices selon la problématique du·de la patient·e. Les études récentes sur la TAA en neuroréhabilitation, bien qu'encore peu nombreuses, démontrent des résultats positifs et prometteurs : amélioration de la motivation, de l'humeur, de la sécurité, du confort, de la mobilité et du bien-être émotionnel des patient·e·s¹. Ces derniers se souviennent mieux des séances avec les animaux que sans animaux^{2,3}. Ce n'est que depuis 2010 que les études sur la TAA se multiplient. Par contre, des reportages réalisés permettent au grand public de découvrir cette approche.

Au CHUV, depuis janvier 2023, des cadres travaillent sur un projet de micro-MBA consacré à la TAA. En juin 2024, le projet est entré dans sa 2ème phase qui est une phase pilote financée par la fondation CHUV : pendant 6 mois, une infirmière certifiée par la HES de Fribourg interviendra à 20% avec son propre chien, et l'efficacité de la TAA sera évaluée. Près de 170 patient·e·s par an auront accès à la TAA, s'ils le souhaitent.

Méthode

Par ce travail, nous avons fait un bilan de la mise en place de la TAA dans le service de neuroréhabilitation des HUG et HFR pour comprendre pourquoi la mise en place de la TAA dans le service de neuroréhabilitation du CHUV apporterait une plus-value aux patient·e·s. Ainsi nous nous sommes intéressés au déroulement des séances, à leur financement et à la formation des thérapeutes et des animaux.

Pour ce faire, nous avons conduit 11 entretiens semi-structurés avec des ergothérapeutes, physiothérapeute et médecin cadre des HFR et des HUG, une physiothérapeute indépendante, une ergothérapeute travaillant dans une clinique privée (Valmont) et une pédopsychiatre-psychothérapeute pratiquant la TAA en cabinet. Nous avons interviewé le Dr. Julien Bally, un des cinq responsables du projet de mise en place d'une TAA au CHUV, et la Pre Chantal Renella, responsable du centre de médecine intégrative et complémentaire (CEMIC), supervisant le projet au CHUV. Nous avons également mené un entretien auprès d'une association d'animaux (Le Copain). Enfin, nous avons consulté Vincent Barras, professeur d'histoire de la médecine. Pour garantir la validité des résultats, une analyse indépendante a été réalisée par plusieurs membres du groupe, comparant les résultats des différents entretiens. Nous avons également utilisé une méthode d'analyse déductive systématique avec une grille d'analyse.

Résultats

Selon le lieu, la mise en place de la TAA est le souhait des cadres ou des thérapeutes. Au HFR, l'idée venait des thérapeutes. À la clinique Valmont, l'intérêt venait de la direction, ce qui a pu faciliter la mise en place. Aux HUG, l'intérêt est d'abord venu d'un médecin cadre puis plus tard d'une ergothérapeute. Les séances de TAA sont variées et dépendent des objectifs des patient·e·s. Le·la patient·e peut par exemple lancer une balle que le chien va aller rechercher ou s'amuser à cacher des friandises à divers endroits que le chien va devoir essayer d'attraper. Les chiens sont fatigables, il existe des limites de travail de 2h par jour. Le·la thérapeute connaît son chien et s'adapte. *"Il n'y a pas de patients types. Après, il y a plutôt des patients à qui je ne proposerais pas du tout ; ce serait les gens qui n'aiment pas les animaux, [...], les personnes allergiques et les personnes qui n'ont aucun intérêt pour l'animal"* M. Chabloz (ergothérapeute HUG). Au CHUV, la TAA est destinée aux patient·e·s post-AVC ou post-traumatique brain injury. Pour l'hygiène, les accords diffèrent entre les établissements. De manière générale, les chiens travaillent dans une salle de thérapie prévue pour eux. Le matériel doit être désinfecté après les séances.

La motivation est le plus grand bénéfice retenu par tous les thérapeutes. Elle permettrait à terme d'améliorer la prise en charge par une meilleure adhérence et compliance. *"L'enfant n'a pas du tout l'impression de faire de la physio, et pourtant il en fait. Pour lui, il a joué avec le chien. En plus, l'animal est non-jugeant."* C. Devez Métroz (physiothérapeute indépendante). La TAA permet de faciliter le lien avec le-la thérapeute et l'entrée en soin. Peu d'effets indésirables sont notés, à condition de bien sélectionner les patient·e·s et d'être attentif aux besoins des animaux. Cependant, très rarement, l'animal n'entre pas en contact avec le-la patient·e ce qui peut le vexer.

Concernant le financement : pour les patient·e·s, la TAA est remboursée comme une séance classique en Suisse romande, dans les hôpitaux publics (HUG, HFR), les cliniques privées et au sein des cabinets indépendants. En effet, l'animal est considéré comme un "outil thérapeutique". Concernant les frais liés à l'animal, le HFR paie les frais de vétérinaires et la nourriture, alors qu'ailleurs (HUG, Valmont, CHUV) ces frais sont à la charge des thérapeutes. Les dégâts causés par le chien sont couverts par l'assurance responsabilité civile du propriétaire, le HFR a également investi en cas d'accident.

Concernant la formation des thérapeutes, certains ont un CAS (certificat of advanced study). Il n'y a pas de formation reconnue en Suisse. Les HUG, le HFR et Valmont payent les frais de la formation de leurs thérapeutes. Cependant, les niveaux de formation peuvent différer selon l'établissement.

Au niveau des animaux, le chien s'est révélé comme une évidence, pour des raisons pratiques et au niveau du caractère. *"Le chien est beaucoup plus interactif, parce que vous pouvez lui faire faire pleins de choses, il peut ramener des objets. C'est plus facile avec un chien, parce que c'est une relation aussi."* V. Currat (physiothérapeute au HFR). Les chiens sont sélectionnés selon la race (par ex. poils hypoallergéniques), leurs comportements et leurs aptitudes une fois dressés. La formation du chien se fait soit par le-la thérapeute lors de sa formation, soit par une association (au HFR, les chiens sont fournis gratuitement par l'association Le Copain). La direction du Copain a insisté sur le fait que l'association ne met à disposition ses chiens thérapeutes qu' à des thérapeutes certifiés, ainsi ils peuvent travailler si besoin sans l'animal.

Discussion et conclusion

Les résultats de notre travail nous montrent que la TAA s'implante progressivement en Suisse. Dans les lieux où elle est déjà en place, une motivation accrue des patient·e·s, une amélioration de la participation aux séances et une modification de la dynamique de la séance ont été observées. Aux HUG et HFR, la demande dépasse l'offre. Ces résultats avaient déjà été décrits dans la littérature et n'étonnent pas le professeur en histoire de la médecine V. Barras puisque: *"Ça n'a rien de neuf aujourd'hui d'imaginer qu'on utilise des chevaux ou des chiens pour une utilisation spécifique dans le domaine médical, à savoir la neuroréhabilitation"*. Si ces effets positifs sont observés au sein du CHUV lors de la phase pilote, la TAA sera pérennisée avec un·une thérapeute formé qui mènera des séances avec son chien dans une salle dédiée.

Cependant, pour une thérapie optimale, la formation pour les thérapeutes doit être améliorée et uniformisée. De plus, les frais liés aux animaux (matériel de thérapie, vétérinaire, nourriture, friandises, soins, transport) devraient aussi être mieux pris en compte par les établissements de santé.

Références

1. Künzi, Pascale et al. "Effects of animal-assisted psychotherapy incorporating mindfulness and self-compassion in neurorehabilitation: a randomized controlled feasibility trial." *Scientific reports* vol. 12,1 10898. 28 Jun. 2022, doi:10.1038/s41598-022-14584-1
2. Moraes, Andréa Gomes et al. "The effects of hippotherapy on postural balance and functional ability in children with cerebral palsy." *Journal of physical therapy science* vol. 28,8 (2016): 2220-6. doi:10.1589/jpts.28.2220
3. Theis, Felicitas et al. "Influences of Animal-Assisted Therapy on Episodic Memory in Patients with Acquired Brain Injuries." *International journal of environmental research and public health* vol. 17,22 8466. 16 Nov. 2020, doi:10.3390/ijerph17228466

Mots clés

Thérapie assistée par l'animal (TAA) ; neuroréhabilitation ; CHUV


Date de la version : 30 Juin 2024

Pourquoi mettre en place la thérapie assistée par l'animal dans le service de neuroréhabilitation du CHUV ?


Bilan dans les services de Genève et de Fribourg


Jolan Corthay, Davide Morais Oliveira, Kevin Nguyen, Arnaud Reber et Charline Villat

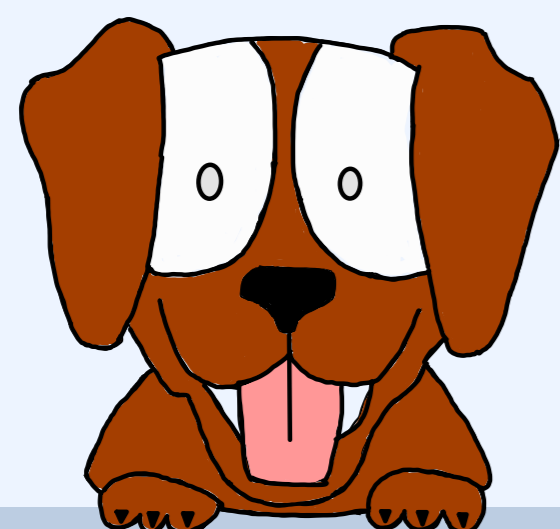
Introduction

 La thérapie assistée par l'animal (TAA) en neuroréhabilitation inclut des animaux dans les séances de réhabilitation, principalement des chiens. La TAA se différencie des autres activités de zoothérapie par son **but thérapeutique**.

 Activités incluant par exemple des lancers de balle, des recherches de friandises et des caresses.

 La littérature note une amélioration de la motivation, de l'humeur, de la sécurité, du confort, de la mobilité et du bien-être émotionnel du patient. Meilleur souvenir des séances avec animaux

 Au CHUV, depuis janvier 2023, 5 cadres travaillent sur un projet consacré à la TAA. Actuellement le projet est en phase pilote financée par la fondation CHUV. Cela pourrait concerner 170 patients en neuroréhabilitation.



Résultats

Déroulement des séances

- Séances variées, selon les objectifs des patients. Pas de séance type.
- Le chien est fatigable, il existe une limite de 2 heures/jour
- Pas de patients types aux HUG et HFR. Au CHUV la TAA sera proposée aux patients post-AVC ou post-traumatic injury brain.

Financement

- Pour les patients, TAA **remboursée comme une séance classique** (HUG, HFR, clinique privée et indépendants), l'animal étant un «outil» thérapeutique.
- Frais liés à l'animal (nourritures, vétérinaire) à la charge du thérapeute (HUG, Clinique et CHUV).
- Dégâts causés par l'animal couverts par l'assurance RC du propriétaire (HFR a investi en plus en cas d'accidents)

Formation

- Pas de formation reconnue en Suisse. Certains thérapeutes ont un CAS.
- HUG, HFR et clinique privée payent la formation du thérapeute.
- L'animal retenu pour la TAA est principalement le chien. Il peut être formé par le thérapeute ou par une association dont Le Copain

Discussion et conclusion

La TAA s'implante progressivement en Suisse. Dans les lieux où elle est en place (HUG, HFR), nous remarquons une motivation accrue et une amélioration de la participation aux séances des patients.

Aux HUG et HFR, nous observons également que la demande est plus forte que l'offre.

Au CHUV, si les mêmes bénéfices sont observés, la TAA sera pérennisée avec un thérapeute et son chien.

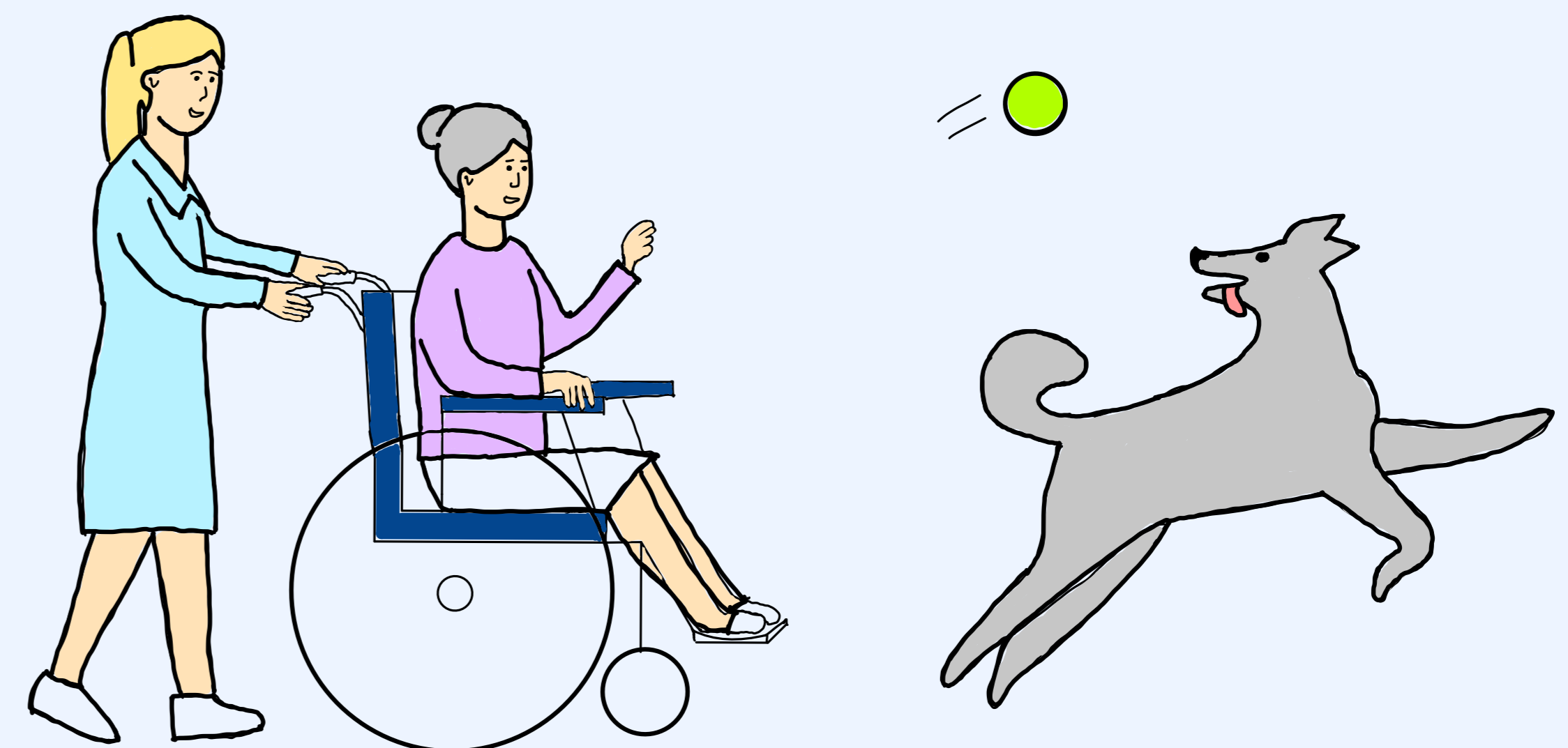
Objectifs

Faire un bilan de la mise en place de la TAA aux HUG et HFR pour comprendre pourquoi sa mise en place au CHUV apporterait une plus-value.

En s'intéressant au déroulement des séances, à leur financement et à la formation des thérapeutes et des animaux.

Méthodologie

11 entretiens semi-structurés :
Ergothérapeutes,
physiothérapeute et médecin
cadre des HFR et HUG,
personnel d'une clinique privée,
responsable du projet au CHUV,
responsable du CEMIC,
association d'animaux,
physiothérapeute formatrice
d'animaux, professeur d'histoire
de la médecine et
pédopsychiatre-
psychothérapeute en cabinet



«L'enfant, il n'a pas du tout l'impression de faire de la physio, et pourtant il en fait. Pour l'enfant il a joué avec le chien. En plus, l'animal il est non jugeant». C. Devez Métroz (physiothérapeute indépendante)

Bénéfices

- Augmentation de la **motivation** mise en évidence par tous les thérapeutes
- Meilleures **adhérence** et **compliance**
- **Contact** facilité

Limitations

- Pour la mise en place, nécessite une discussion au niveau hygiène et juridique
- **Financement** de la part de l'établissement (formation, frais du chien, matériel)
- Au niveau des patients : allergie, immunodéprimé, peur de l'animal

«J'ai même eu un patient qui ne parlait pas, qui même n'avait jamais dit un seul mot depuis le début de la rééducation et avec le chien il a pu dire le mot chien». M. Chabloz (ergothérapeute HFR)

«Ça n'a rien de neuf aujourd'hui d'imaginer qu'on utilise des chevaux ou des chiens pour une utilisation spécifique dans le domaine médical, à savoir la neuroréhabilitation» V. Barras (Historien)

Références :

- 1: Künzi, Pascale et al. "Effects of animal-assisted psychotherapy incorporating mindfulness and self-compassion in neurorehabilitation: a randomized controlled feasibility trial." Scientific reports vol. 12,1 10898. 28 Jun. 2022, doi:10.1038/s41598-022-14584-1
- 2: Moraes, Andréa Gomes et al. "The effects of hippotherapy on postural balance and functional ability in children with cerebral palsy." Journal of physical therapy science vol. 28,8 (2016): 2220-6. doi:10.1589/jpts.28.2220
- 3: Theis, Felicitas et al. "Influences of Animal-Assisted Therapy on Episodic Memory in Patients with Acquired Brain Injuries." International journal of environmental research and public health vol. 17,22 8466. 16 Nov. 2020, doi:10.3390/ijerph17228466

Remerciements:

Nous remercions toutes les personnes interviewées pour leur disponibilité et leur collaboration et notre tutrice Nathalie Rosenblatt-Velin

Contact :

jolan.corthay@unil.ch, davide.moraisoliveira@unil.ch, kevin.nguyen@unil.ch, arnaud.reber@unil.ch, charline.villat@unil.ch

Points à améliorer pour développer la TAA

- Formation pour thérapeutes à améliorer et uniformiser
- Prise en charge des frais liés à l'animal (vétérinaire, nourriture, transport, soins, matériel de thérapie) par les établissements de santé